Avignon : Ivre, Mounir, 43 ans, tente d’écraser des piétons, puis profère des menaces de mort envers les policiers. Il est condamné à une amende et à la suspension de son permis de conduire

07/02/2022 à 15h19



Mounir, 43 ans, a été jugé en son absence, mardi matin, devant le tribunal correctionnel d’Avignon pour des faits commis le 10 septembre de conduite en état d’ivresse et sous stups, menaces de mort, mise en danger et outrages. “Cet homme s’est mis tout seul dans l’incapacité d’être présent” a estimé, mardi, le tribunal en apprenant qu’il était placé en garde à vue au commissariat pour des faits de violence commis en état d’ivresse et agression sexuelle.

Le 10 septembre à 22 heures, les policiers ont été avisés que le conducteur d’un véhicule Audi qui circulait rue Carreterie donnait des coups de volant pour écraser des piétons ! Après s’être arrêté pour se rendre dans une épicerie, il a repris le volant et a tenté à nouveau de percuter des piétons.

Bloqué dans une impasse, il est sorti du véhicule et a indiqué

aux policiers, avant de les insulter, que ce n’est pas lui qui conduisait le véhicule. Cet homme qui a 16 mentions au casier judiciaire présentait un taux d’alcool de 0,56 mg par litre d’air expiré. Partie civile pour deux policiers, Me Gony Massu parle de faits “incroyables” avant des insultes et des menaces “pire qu’inadmissibles” envers les policiers. Il est demandé par la vice-procureur une peine de 6 mois de prison et 6 mois de suspension de permis de conduire.

Après délibéré, le tribunal déclare le prévenu coupable et le condamne à la suspension de permis de conduire. Au plan civil, il est alloué des sommes de 150 et 300€ aux deux policiers en réparation de leur préjudice moral et 350€ pour leurs frais de défense.

Le Provence

(Merci à Adri)